

**DELIBERATION N°2024-25_048
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 28 novembre 2024

14. Commission Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) - Bilan

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 39	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	Suffrages exprimés : 22
Membres présents : 13	Pour : 22
Membres représentés : 9	Contre : 0
Total : 22	

Vu le code de l'éducation notamment l'article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Franche Comté notamment l'article 41.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable sur le bilan de la commission de vie étudiante et de campus (CVEC).

Besançon, le 28 novembre 2024

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services


Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :

- Bilan de la commission de vie étudiante et de campus (CVEC).

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté.*

**Relevé de conclusions
de la commission Bilan CVEC
du mercredi 13 novembre 2024**

La commission CVEC s'est réunie le mercredi 13 novembre 2024 à la Maison des Etudiants, salle 203, sous la présidence de Coralie Mayeur Carpentier, vice-présidente vie étudiante de l'université de Franche-Comté.

Etaient présents :

- Coralie MAYEUR CARPENTIER (Vice-présidente vie étudiante)
- Camille BUHOT (élu étudiant- VPE)
- Romain HASSOLD (élu étudiant CFVU - VPE)
- Fatima ANSRI (Directrice adjointe du service des affaires financières)
- Thierry CAMUS (Directeur général des services)
- Nicolas DELATTRE (représentant pour Campus Sport)
- Laëtitia DUCRET (Directrice du Bureau de la Vie Etudiante)
- Fanny JEANROY (Responsable de la Politique de site du CROUS BFC)
- Myriam LAMBERT (Responsable des services administratifs du SSE)
- Corinne LESUEUR-CHATEAU (Co-directrice Service de santé étudiante)
- Lucas POITTEVIN (Etudiant Elu CA) Présent exceptionnellement en ligne
- Hélène POUILLOUX (Directrice du Service commun de documentation - SCD)
- Jérémy QUERENET (Directeur du Service sciences, arts et culture - SSAC)

Invitées :

- Emilie CAMELIN (Représentant l'Académie de Besançon- rectorat de région)
- Anna MANUKYAN (Expert CVEC agent de la Direction des affaires financières)

Excusés :

- Laurence RICQ (VP Formation – VE) avait donné procuration à Coralie MAYEUR CARPENTIER
- Lamiae BOURAQIA (Elu CFVU) avait donné procuration à Romain HASSOLD
- Pascal GILLON (Directeur du Service formation continue) avait donné procuration à Laetitia DUCRET
- Evelyne POINCELOT (Elue CFVU) avait donné procuration à Corinne LESUEUR-CHATEAU
- Murielle RUFFIER (Expert invitée – chargée de missions lutte contre la précarité étudiante)
- Thierry BLOND (Expert invité – DGAS Finances)
- Rémy VIENNET (Elu CFVU) avait donné procuration à Jérémy QUERENET

Le quorum de 2 représentants au moins des étudiants est atteint. La commission CVEC Bilan de présentation et vote des dépenses peut se tenir. Elle s'ouvre à 8h35.

Table des matières

1.	Révision de la charte de la CVEC	2
1.1	Présentation des révisions proposées.....	2
1.2	Présentation des critères	3
1.3	Présentation des demandes financières	3
2.	Etude et évolution des parts fixes.....	4
2.1	Répartition des parts fixes – Rappel des sommes attribuées aux services support.....	4
2.2	La part du FSDIE Social	4
3.	La communication de la CVEC.....	5
3.1	La semaine de la CVEC	5
3.2	Les engagements des porteurs de projets	5
4.	Bilan des projets - Bilan des projets CVEC	5
5.	Questions diverses :	9
6.	Annexes	10
1	Annexe 1 Tableau des bilans des projets	10
2	Annexe 2 Document ppt présenté en commission : p.10 parts fixes	10
3	Annexe 3 Charte de la CVEC et dossiers de dépôt et de bilan	10
	ANNEXE 1	10
	ANNEXE 2	11
	ANNEXE 3	12

1. Révision de la charte de la CVEC

La Charte de la CVEC a fait l'objet d'une révision de façon à tenir compte de différentes demandes, relatives notamment aux exigences environnementales, aux co-financements des projets et afin de travailler de façon plus efficace avec les différents services.

1.1 Présentation des révisions proposées

Coralie Mayeur présente le document et le travail mené (voir les documents transmis aux membres de la commission). La charte révisée, présentée à la commission (voir document en annexe 3) porte sur :

- la composition de la commission CVEC, de façon à susciter l'adhésion d'un plus grand nombre d'étudiants. Ces derniers ne sont pas très présents aux différentes commissions. La commission est consciente des difficultés et contraintes d'emploi du temps des étudiants élus mais rappelle leur présence indispensable et remercie ceux d'entre eux, y compris les Vice-présidents étudiants, qui sont présents.

- les dates des commissions et l'organisation du travail en lien avec les porteurs de projets. La proposition est faite de réunir la commission projets au mois de juin et non pas en mai, de façon à laisser plus de temps aux porteurs pour présenter leurs projets. Une discussion s'engage sur ce point et la commission conclut au maintien de la réunion en mai et en tous cas au moins 15 jours avant la CFVU pour écarter le risque d'une ouverture tardive des lignes

budgétaires pour engager les projets. La demande est faite, à ce titre, au service financier de pouvoir ouvrir les lignes au plus tôt et nécessairement au mois de juin, dès l'issue de la CVEC projets.

1.2 Présentation des critères

La charte propose également une liste plus précise des critères d'éligibilité et d'inéligibilité des critères à respecter pour soumettre un projet au vote de la commission projets (cf la page 7 de la charte, annexe 3, et le résumé des critères dans le document ppt en annexe 2 aux pages 15 et 16).

Si l'objet de la révision est de rappeler les recommandations et exigences environnementales, elle tend également à prévoir une uniformité entre les critères imposés aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE et les critères retenus lorsqu'il s'agit de projets CVEC portés par les composantes et les services supports. Romain Hassold, Vice-Président étudiant souligne le ressentiment de certaines associations dont les projets ne sont pas retenus au titre du FSDIE en raison de l'impossibilité de respecter notamment le critère de 20% au moins de co-financement alors que cette exigence n'est pas identique dans le cadre des projets CVEC.

Une discussion s'engage sur ce point, notamment quant à la situation de certains services dont l'apport est indispensable aux étudiants mais qui ne pourraient pas bénéficier de co-financement. Jérémy Querenet, directeur du service sciences arts et culture et Hélène Pouilloux, directrice du service commun de documentation indiquent que cela serait le cas de leurs services respectifs.

Toutefois, la charte n'indique pas le critère de cofinancement de 20% du projet comme un critère d'inéligibilité des projets mais il s'agit de l'un des critères d'éligibilité. Sous réserve de prévoir le cofinancement comme une recommandation et/ou comme un critère non cumulatif, la charte est admise par les membres de la commission.

- Il est proposé de réunir une commission destinée à l'accompagnement des projets au début de l'année 2025. L'objectif étant celui de la meilleure application de la Charte révisée pour la CVEC Projets de mai 2025.

Ainsi, la Commission CVEC sera réunie à 3 reprises pour préparer et accompagner les projets, pour voter les projets et enfin pour voter les bilans. A titre exceptionnel une commission destinée aux reliquats et aux votes de petits projets supplémentaires pourrait être réunie.

Vote FAVORABLE en tenant compte des indications formulées au sujet de l'application des critères et de l'accompagnement des porteurs de projets.

1.3 Présentation des demandes financières

Afin de travailler de manière plus efficace, il est proposé par le service des affaires financières d'utiliser un tableau à annexer aux dossiers de chaque projet déposé afin de permettre l'ouverture des lignes budgétaires dès le vote des projets de la commission CVEC, après la présentation en CFVU et la validation par le CA.

Le service financier a transmis le document adéquat il sera associé à la charte et au dossier transmis aux porteurs de projet.

2. Etude et évolution des parts fixes

2.1 Répartition des parts fixes – Rappel des sommes attribuées aux services support

Présentation des montants établis pour les parts fixes attribuées aux services supports à valider chaque année en Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté (*cf. document en annexe n°2*).

Au sujet des parts fixes, les sommes ne sont pas modifiées pour cette année. Les sommes sont présentées et rappelées (document ppt, annexe 2, p.8)

Il est également souligné certaines évolutions, notamment concernant la Ligne Ecoute Info, le dispositif a été reconduit uniquement cette année et de façon réduite afin de répondre à la demande des étudiants et en tenant compte des lignes nationales d'écoute, notamment la CNAE. La somme n'a donc plus vocation à être identifiée à ce titre et affectée pour la Ligne Ecoute info pour l'année 2025. Par ailleurs, dans le cadre de l'évolution de la structure de l'Université après la dissolution d'UBFC, les sommes pour les doctorants n'ont pas à être réinscrites. Cela conduit, par projection à proposer une somme, de 195 275 euros, un peu plus importante que l'année passée, pour les projets.

La répartition des sommes n'évolue pas pour l'année 2025. Il faut y associer également la somme du **FSDIE, qui correspondrait pour l'année 2025 à 465 750 euros**.

A cette somme, la part affectée au FSDIE Social, pour le volet aides ponctuelles, reste comme l'année passée de 30% dont la gestion est assurée par le CROUS (pour 70% de ce montant) et pour le volet Urgences (une part de 30%) :

2.2 La part du FSDIE Social

Le FSDIE Social représente 30% de la CVEC soit une **somme de 139 725 €** pour l'année 2025. La somme est utilisée dans l'objectif de venir en aide aux étudiants dans une situation difficile : pour des raisons exceptionnelles liées à un contexte inattendu (maladie, accident, situation de précarité, attente d'un logement ou d'une réponse au sujet d'une bourse).

L'Université distingue cette somme en deux volets. Le dispositif, validé l'année dernière en novembre 2023, et appliqué pendant l'année 2024, est reconduit en 2025.

A ce titre, il est proposé d'affecter, sans changement avec l'année dernière, la part de 70% du social du FSDIE au dispositif d'aides ponctuelles gérées par le CROUS et de maintenir une part de 30% pour le volet d'urgences afin de soutenir les étudiants dans une situation de grande urgence en attente d'un rendez-vous avec le service social du CROUS.

Pour l'année à venir, la répartition correspond à celle votée l'année passée porte sur les sommes suivantes :

- aide ponctuelle relevant du CROUS (70% soit environ 97 807,50 €)
- et aide d'urgence relevant de l'uFC (30% soit environ 41 917,50 €).

Vote global pour approuver les montants envisagés pour les parts fixes des services supports et pour la répartition des parts et des montants inscrits dans le document support (annexe 2)
Vote **FAVORABLE UNANIMITE**.

3. La communication de la CVEC

3.1 La semaine de la CVEC

La semaine du 5 novembre 2024 est une semaine dédiée à la communication de la CVEC au plan national. Les supports de communication ont été proposés par le service de communication du CROUS sous la forme d'un kit transmis à tous. Ils permettent en associant une photo de présenter les projets réalisés. Les affiches seront ainsi utilisées tout au long de l'année afin de présenter les projets et mieux les faire connaître aux étudiants.

3.2 Les engagements des porteurs de projets

L'existence des supports de communication et de la semaine de la CVEC complètent ainsi les engagements des porteurs de projets d'apposer le logo de la CVEC et de renforcer la communication autour de la CVEC en indiquant son rôle de soutien financier des projets.

4. Bilan des projets - Bilan des projets CVEC

Coralie Mayeur présente les bilans des projets réceptionnés (*cf. document tableau en annexe n°1*) répartis par porteur de projets, selon l'ordre suivant : le Service de santé étudiant, Campus Sport, le Service Arts et Culture, le Bureau de la Vie Etudiante. Chaque dossier est présenté par les porteurs et le vote est proposé à l'issue de la présentation des différentes actions pour la somme attribuée au service porteur. La commission se prononce sur **les 29 projets suivants** :

Les projets portés par le Service de Santé étudiante :

- Le service de Santé Etudiante présentait 9 projets. La Commission CVEC du mois de mai 2023 avait accordé la somme totale de 63 249 € de financement des projets portés par le Service de Santé Etudiante (SSE).

L'un des projets présentés n'a pas été réalisé, il s'agissait de mettre en place des actions en visio. Cette réalisation n'ayant pas aboutie, il est écarté et n'est pas discuté.

Le projet qui n'a pas été réalisé pourrait néanmoins être repris, avec des modifications et présenté lors de la commission projet du printemps, sous la forme d'un nouveau projet qui serait alors instruit, présenté, discuté et le cas échéant voté par la commission CVEC.

Les dossiers des **8 projets réalisés** sont complets. Leur bilan est voté à l'unanimité par les membres de la Commission CVEC : pour **un montant total de 44 503 €** qui concerne :

- Les étudiants relais-santé : L'accueil des étudiants relais-santé est indispensable à un meilleur fonctionnement du service. La somme demandée était de 1 100 euros. Elle avait été accordée lors de la précédente commission et pouvait être utilisée pour l'accueil des étudiants relais santé cette année. Toutefois un autre fonds a permis leur financement. Si le projet a été réalisée, la somme demandée était sans objet et n'a pas été utilisée.

- La sensibilisation secouristes au travail : Projet de sauveteur secouristes au travail, kit de prévention, matériels, équipements. Le projet est désormais habituel et il est demandé par les étudiants.
- Les actions du Moi(s) sans Tabac : Projet sur le mois sans tabac, tous les ans au mois de novembre. L'objectif est de proposer le défi d'un mois sans tabac ; le SSE propose des moyens pour relever le défi moi sans tabac. Action réalisée notamment au RU Lumière le 16 novembre 2023.
- Lutter contre la précarité menstruelle : Les actions de lutte contre la précarité menstruelle ont conduit l'université à mettre en place des boîtiers protections périodiques jetables. Les boîtiers sont installés dans les BU et les composantes de l'Université (UFR et IUT). Certaines composantes qui accueillent un nombre élevé d'étudiants pourraient bénéficier d'un autre boîtier de distribution. En lien avec ce dispositif, le SSE propose également des culottes menstruelles lavables. L'objectif est de promouvoir les bonnes pratiques environnementales et contribuer au changement des habitudes. Une information à ce sujet sera apposée à côté des boîtiers afin d'attirer l'attention des usagers et rappeler que les protections jetables sont utilisées en principe à titre de secours ou en seconde intention.
- La sensibilisation aux risques routiers : Projet de sécurité routière sous la forme d'ateliers et d'exercices plus de 250 étudiants ont été concernés. L'action est menée et réalisée elle aussi de façon régulière, elle était également liée à un engagement pris avec la préfecture.
- Les actions de Santé Sexuelle : Plusieurs actions différentes sont réalisées : une sensibilisation aux différentes maladies sexuellement transmissibles et notamment sur le VIH. Sensibilisation aux risques et au respect du consentement.
- La réalisation du projet San'thé : pour réaliser l'action de sensibilisation aux bienfaits du thé, il était nécessaire d'acheter du matériel. Le projet n'a donc pas été réalisé de façon complète cette année.
- Les sensibilisations et actions de prévention VSS et Santé Mentale : en lien avec l'engagement de l'université à lutter contre les fragilités mentales, afin de mieux les identifier et les prévenir, des ateliers de sensibilisation ont été proposés. En outre, en lien avec le CIDFF des actions ont pu être réalisées afin de lutter et prévenir les violences sexistes et sexuelles.

Vote pour approuver les bilans de ces 8 projets, pour **un montant total de 44 503 €** :
FAVORABLE A L'UNANIMITE.

Les projets portés par Campus Sport :

- Campus Sport avait présenté 4 projets validés lors de la commission CVEC pour une somme totale de 58 200 € accordée au printemps 2023. L'un des projets était en cours de réalisation au moment de la commission.

Les bilans des **4 projets réalisés** sont présentés dans des dossiers complets qui sont présentés par la commission pour une **dépense totale effective de 39 271,77 €**

- Le projet bien-être : proposition régulière d'ateliers et de séances de bien-être à l'ensemble des étudiants. La dépense correspond essentiellement à la masse salariale nécessaire au projet.
- Le projet de réalisation à Vesoul d'un terrain multisport : le terrain était espéré par les étudiants, il a pu être réalisé et repose sur un cofinancement.
- Le projet de soutien aux Sportifs de haut niveau permet aux sportifs de haut niveau de bénéficier d'un accompagnement, notamment d'un complément de restauration en lien avec le CROUS, mais également d'équipement et de survêtements. On souligne les demandes de précision quant à la reconnaissance ou non de sportifs de haut niveau. La somme n'est pas totalement utilisée en raison d'un décalage mais elle devrait être utilisée.
- Le projet Patinoire a réuni de nombreux étudiants qui ont plébiscité l'ouverture des jeux Inuit Volley à la patinoire et liens en Nord-Franche-Comté. La description du projet conduit à s'interroger sur l'adhésion d'un grand nombre d'étudiants et à envisager un modèle permettant de s'assurer de l'engouement des étudiants.

Vote pour approuver les bilans de ces projets **dépense totale de 39 271,77 € :
AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE**

Les projets portés par le Service des Sciences, des Arts et de la Culture

- Le service présente **6 projets**. Ils sont tous réalisés. La somme totale accordée représente 121 650 euros. Le service lui-même ne présente que 2 projets et porte les 4 autres pour des services partenaires : le CLA, l'IUT NFC et le SCD.

Les **bilans des 6 projets** sont complets et représentent une **somme totale effective de 125 731,12 euros**. Le vote est présenté action par action en soulignant une particularité soumise : une somme supplémentaire de 2659,56 euros a été demandée par les porteurs afin de réaliser l'action du tour du monde en 80 plats et celles du cinéma itinérant.

- La programmation culturelle et artistique : proposition d'atelier et d'activités destinées aux étudiants qui sont regroupées dans la programmation artistique et culturelle. Il s'agit de différents ateliers dans l'ensemble des villes de l'université de Franche-Comté. La ville de Lons-le-Saunier bénéficie cette année d'un atelier de théâtre, particulièrement apprécié des étudiants.
- Le scientific game jam : les étudiants réalisent des jeux, de plateaux le plus souvent mais il peut s'agir d'autres jeux également. Ils créent ensemble un projet dans son entièreté.
- Le projet Manga est réalisé par le CLA, il est destiné à prévoir un atelier et une exposition mais également à équiper la salle et le mobilier profite ainsi également à tous.
- Le tour du monde en 80 plats est mené par le CLA, il est plébiscité par les étudiants et a été cette année encore un succès. On soulignera cependant une dépense supplémentaire de 586,03 €. Il faudra accompagner le service pour éviter ce dépassement, accordé à titre exceptionnel par la commission.

- Le cinéma itinérant de l'IUT NFC réunit de nombreux étudiants ; la commission est également amenée à voter un dépassement de 2073,53 € qui correspond à une difficulté d'équipement. La commission vote également favorablement.
- Le service commun de documentation présente la réalisation de ses projets d'action culturelle en BU qui ont réuni les étudiants pour des expositions, des fêtes, des réalisations de jeux.

Vote pour approuver les bilans de ces projets, **pour un montant total de 125 731,12 € : FAVORABLE A L'UNANIMITE.**

Les projets portés par le Bureau de la Vie Etudiante

- Le bureau de la vie étudiante avait déposé une demande de financement de 10 projets lors de la commission du printemps, pour une somme totale accordée de 124 200 euros.

Les dossiers de **bilans des 10 actions sont complets** et les actions ont toutes été réalisées, parfois cependant la projet n'a pas pu être réalisé avec l'ampleur qui était envisagée initialement. Les actions relevant du budget participatif sont partiellement réalisées. Certaines demandes des étudiants, portant notamment sur les lieux de vie et espaces extérieurs pourront aboutir dans le cadre d'actions menées en lien avec le schéma directeur de la vie étudiante, dont les projets seront présentés lors de la commission projets de mai 2025. **La somme effective des projets réalisés est de 90 534,06 euros.**

- Bienvenue aux Etudiants 2024 : pendant le mois de septembre 2024, le bureau de la vie étudiante a réalisé des actions de Bienvenue dans l'ensemble des villes de l'uFC. Le projet représente une somme totale de 135 000 euros à laquelle la CVEC participe pour un montant de 24 000 €.
- L'accompagnement et l'accueil des étudiants internationaux s'est manifesté par les actions des arbres à palabres et les actions annexes à ces rencontres.
- La lutte contre le handicap et le soutien aux étudiants en situation de handicap conduit à envisager différentes réalisations liées au jardin sensoriel à venir.
- Le projet de développement du tissu associatif étudiant est un projet ambitieux qui a été réalisé en proposant deux types d'ateliers : destinés à mieux préparer son budget et relatifs aux événements o déchet : la somme demandée était de 18 500, mais n'a donc été utilisée que très partiellement.
- Le budget participatif étudiant a permis de soutenir le réaménagement du hall de l'UFR ST et à l'IUT, ainsi que des réaménagements et achats dans les BU. Les étudiants ont également demandé la réalisation de la soirée des fiertés. L'ensemble a été un succès en étant en adéquation avec la demande des étudiants. Toutefois, le budget n'est utilisé qu'en partie, les réalisations sont parfois longues et le service s'engage à renforcer le budget participatif.
- Le projet ressourcerie prévoit une participation de 6500 euros demandés à la CVEC. La ressourcerie est plébiscitée par les étudiants qui demandent désormais qu'elle puisse être présente sur plusieurs sites de l'uFC.
- La ludothèque et l'openLab du learning centre, ont été réalisés et/ou complétés grâce au soutien de la CVEC.

- A l'IUT BV, l'aménagement du hall : une grande partie a été faite. Le projet prévoyait un autre volet, qui pourra faire l'objet d'un nouveau dépôt de projet lors de la commission de mai 2025.
- Aménager un lieu de convivialité à l'IUT NFC : le projet est mené mais avec une utilisation de la moitié de la somme demandée.

Vote pour approuver les bilans de ces projets pour une **somme totale de 90 534,06 €** :
FAVORABLE A L'UNANIMITE.

Le montant total effectif des 29 projets votés correspond à la somme de 300 039,95 €

5. Questions diverses :

La commission se termine après la présentation et le vote de l'ensemble des bilans. Il n'y a pas de questions diverses sauf concernant les dates à venir de :

- La réunion de préparation et accompagnement des projets
- La commission projets qui aura lieu fin mai 2025.

Les membres de la commission en seront informés par mail des dates précises et recevront une invitation à chacune de ces réunions.

La séance est levée à 12h05.

6. Annexes

1 Annexe 1 Tableau des bilans des projets

2 Annexe 2 Document ppt présenté en commission : p.8 parts fixes

3 Annexe 3 Charte de la CVEC et dossiers de dépôt et de bilan

ANNEXE 1

Tableau des bilans CVEC

ANNEXE 2

Document ppt de la commission

**Montants envisagés pour les parts fixes
attribuées aux services supports (p.8)**

ANNEXE 3
Charte de la CVEC
Charte révisée et annexes de la charte

Service support porteur	Nom du projet	Montant CVEC accordé	Dépenses CVEC uFC votées le 13 nov 2024	dont masse salariale	Montants non-dépensés
SSE	Actions en visio	500,00 €	- €	- €	500,00 €
SSE	Etudiants relais santé	1 100,00 €	- €	- €	1 100,00 €
SSE	SST	941,00 €	879,00 €	- €	62,00 €
SSE	Moi(s) sans tabac	540,00 €	511,00 €	- €	29,00 €
SSE	Précarité menstruelle	40 018,00 €	35 990,00 €	- €	4 028,00 €
SSE	Risques routiers	800,00 €	711,00 €	- €	89,00 €
SSE	Santé sexuelle	5 750,00 €	1 530,00 €	- €	4 220,00 €
SSE	San'thé	1 600,00 €	382,00 €	- €	1 218,00 €
SSE	VSS et Santé mentale : sensibilisation et prévention	12 000,00 €	4 500,00 €	- €	7 500,00 €
Campus Sport	Bien-être	15 000,00 €	14 993,87 €	14 993,87 €	6,13 €
Campus Sport	SHNU	13 200,00 €	4 277,90 €	- €	8 922,10 €
Campus Sport	Vesoul terrain multi-sport	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €
Campus Sport - Crous BFC	Crous-ISU NFC	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
SSAC	Activités - Programmation artistique et culturelle	73 600,00 €	72 412,00 €	6 057,00 €	1 188,00 €
SSAC	Scientific Game Jam	13 500,00 €	13 500,00 €	- €	- €
SSAC - CLA	Manga	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €
SSAC - CLA	80 plats	4 550,00 €	5 136,03 €	- €	586,03 €
SSAC IUT NFC	Cinema itinérant	8 000,00 €	10 073,53 €	- €	2 073,53 €
SSAC-SCD	Action culturelle	17 000,00 €	16 950,00 €	- €	50,00 €
BVE	BAE 2023	24 000,00 €	24 000,00 €	- €	- €
BVE	Etudiants internationaux	3 300,00 €	3 300,00 €	7 942,90 €	- €
BVE	Handicap	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €
BVE	Développement du tissu associatif étudiant de l'uFC	18 200,00 €	3 370,18 €	- €	14 829,82 €
BVE	Budget participatif étudiant	42 000,00 €	28 668,15 €	- €	13 331,85 €
BVE-CROUS	Structuration d'une ressource sur le campus de la Bouloie	6 500,00 €	6 292,65 €	48 000,00 €	207,35 €
BVE-SCD	Ludothèque du Learning Centre	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €
BVE-SCD	Openlab du Learning Centre	4 200,00 €	4 250,00 €	- €	50,00 €
BVE-IUT BV	Aménagement hall d'accueil IUT - site de Besançon	10 000,00 €	9 664,00 €	- €	336,00 €
BVE IUT NFC	Lieux de convivialité IUT NFC	10 000,00 €	4 989,08 €	- €	5 010,92 €
		367 299,00 €	297 380,39 €		69 918,61 €

Somme totale CVEC dépensée et votée : 300 039,95 €

Commission CVEC bilans

13/11/2024



UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ

univ-fcomte.fr

1. Révision de la Charte d'utilisation et de gestion de la CVEC à l'uFC
2. Prévision budget CVEC 2025
3. Focus Communication
4. Vote des bilans CVEC uFC 2023-2024
 - Vie étudiante
 - Sport
 - SSAC
 - SSE
5. Prochain appel à projets CVEC uFC
6. Questions diverses

1. Révision de la charte d'utilisation et de gestion de la CVEC à l'uFC



univ-fcomte.fr

Processus de revision de la charte :

- 24 Juin : reunion avec membres commission CVEC pour presenter charte
- Été 2024 : revision charte avec dossier AAP et bilans par équipe BVE
- Octobre : lecture par la DAJI
- **13 novembre : avis en commission CVEC**
- 28 novembre : avis en CFVU
- 17 décembre : vote en CA

Modifications :

- Liste des membres
- Calendrier
- Critères d'accès à l'AAP
- Engagements des porteurs de projets

2. Prévision budget CVEC 2024

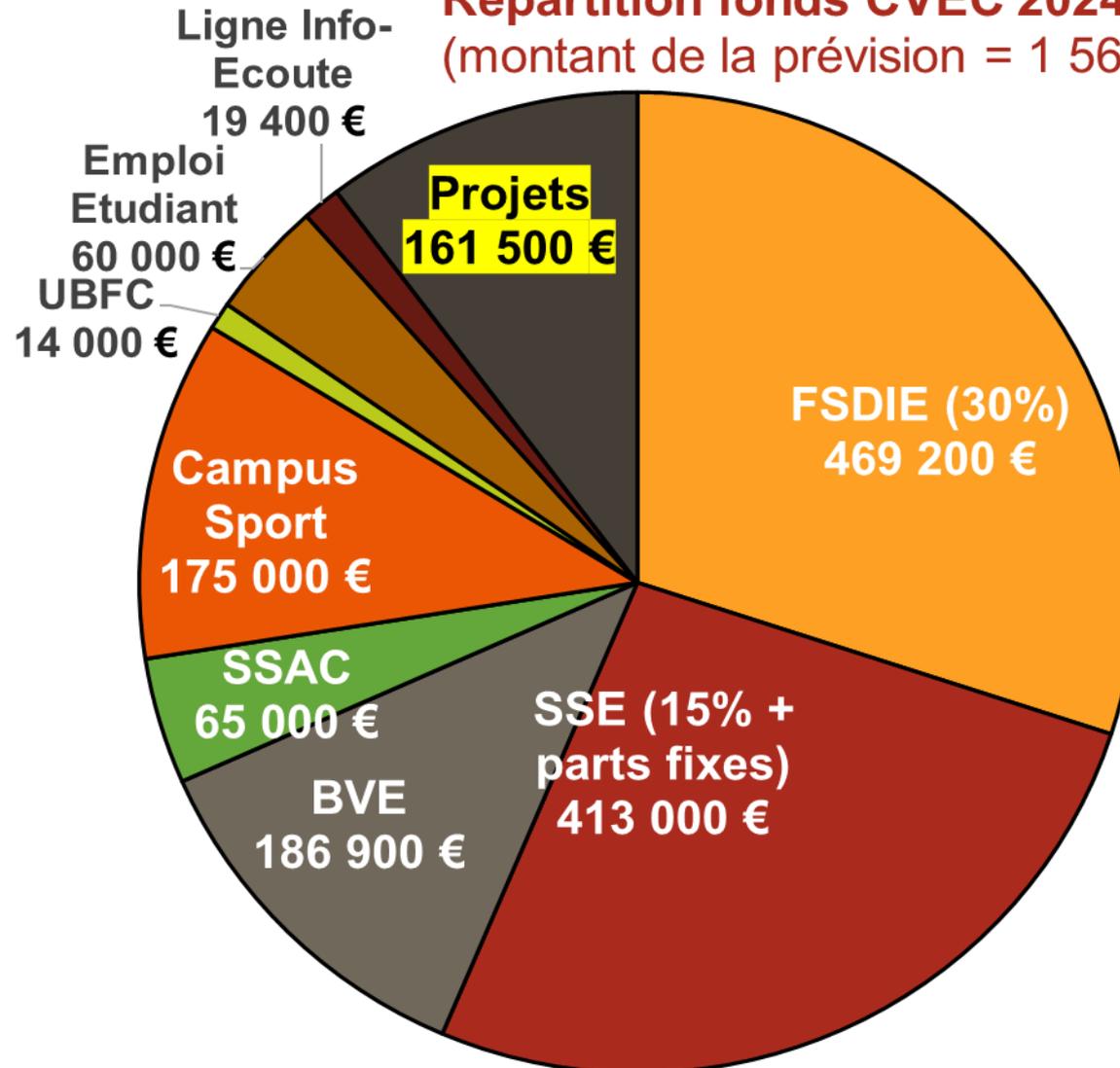


UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ

univ-fcomte.fr

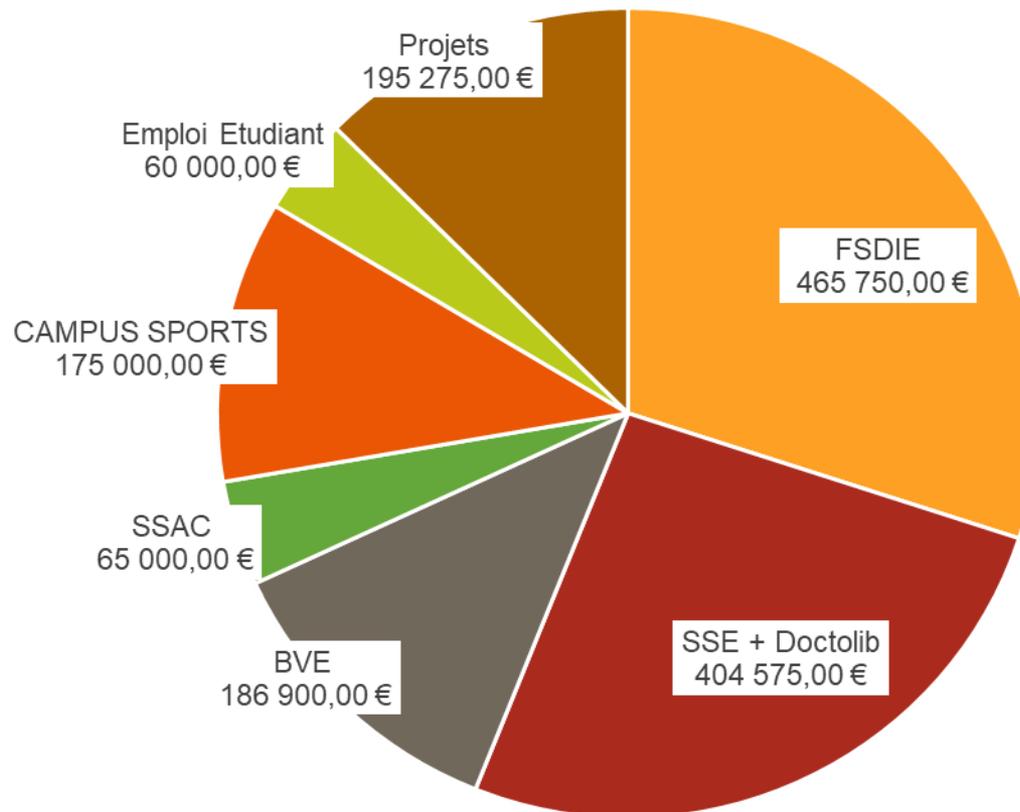
Répartition fonds CVEC 2024

(montant de la prévision = 1 564 000 €)



2. Prévision budget CVEC 2025

Répartition des fonds CVEC 2025
(montant prévisionnel : 1 552 500 €)



3. Focus Communication



univ-fcomte.fr

Rappel des obligations liés aux AAP CVEC uFC : faire figurer le logo de la CVEC sur l'ensemble des outils de communication.

Plan de communication de la CVEC prévu pour 2025.

4. Examen des bilans de projets CVEC uFC réalisés dans l'année 2023-2024



univ-fcomte.fr

29 bilans CVEC uFC déposés (15 en 2023).

pour des projets avec un budget total de 887 860,00 €

dont **367 299 € (215 321 € en 2023) demandés pour la subvention CVEC projets.**

Les prochaines étapes :

- AVIS en **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)** du 28/11/24
- DECISION en **Conseil d'Administration (CA)** du 17/12/24

4. Prochain appel à projets CVEC uFC



**UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ**

univ-fcomte.fr

Ouverture de l'AAP CVEC uFC 2025

Rappel des critères :

Est **éligible** un projet :

- Porté par un service ou composante de l'uFC ;
- Porté par un service ou composante dont les précédents bilans CVEC ont été votés ;
- Contribuant à un des domaines d'application de la CVEC ;
- Contribuant au schéma directeur de la vie étudiante à l'uFC ;
- Se déroulant sur les campus de l'uFC ou dans une ville rattachée à un campus de l'uFC ;
- A destination des étudiants de l'uFC ;
- Dont les services sont gratuits pour les étudiants ;
- Prévoyant un co-financement de minimum 20% (hors valorisation) pour les projets dont le budget prévisionnel global est supérieur à 5000 € ;
- Respectant les principes d'éco-responsabilité (exemple : tri sélectif, option végétarienne, accessible en transports en commun, etc.)

Ouverture de l'AAP CVEC uFC 2025

Rappel des critères :

Est **inéligible** un projet :

- Relevant de la formation universitaire ou s'inscrivant dans le cursus pédagogique ;
- Dont le dossier est incomplet ;
- Déjà réalisé à la date de la commission ;
- Ne justifiant pas des principales dépenses du budget prévisionnel ;
- A destination du personnel de l'uFC (sans co-financement) ;
- A caractère pluriannuel (sauf certaines conditions cf Article 5.c) ;
- Comportant des éléments de nature discriminatoire.

Une attention particulière est portée aux projets s'inscrivant dans une démarche innovante, inclusive, éco-responsable, à destination du plus grand nombre d'étudiants et présent sur différents campus de l'Université de Franche-Comté.

5. Questions diverses



**UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ**

univ-fcomte.fr

Merci de votre attention
Une prochaine réunion aura lieu en
janvier 2025
et la commission Projets en mai ou juin
2025



UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ

univ-fcomte.fr